



Séniors

Besoin d'aide à domicile ? Pensez APA !

Toute personne de plus de 60 ans qui rencontre des difficultés dans son quotidien peut être éligible à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Versée par le Département, elle facilite la vie à domicile quand l'autonomie décline.

Quelles sont les aides possibles ?

- **Les aides humaines** pour : se lever, se déplacer, se laver, s'habiller, manger, entretenir son logement.
- **Les aides techniques** et l'adaptation de son logement pour : alerter et communiquer (téléassistance, objets connectés, etc.), sécuriser ses déplacements (barres d'appui, rehausseur de toilette, douche à l'italienne, etc.), s'alimenter (couverts adaptés par exemple).
- **Les aides au répit** des proches aidants : accueil de jour, hébergement temporaire en établissement.

Conditions d'éligibilité

- Être âgé d'au moins 60 ans.
- Résider en Savoie depuis plus de 3 mois.

Critères de calcul de l'APA

- L'aide n'est soumise à aucune condition de ressources.
- Son montant dépend des revenus mensuels du foyer.
- Un plafond d'aide est fixé en fonction du niveau de perte d'autonomie (GIR).

Vos revenus sont inférieurs à 918,29 € / mois ? Aucune participation financière ne vous sera demandée.



Le saviez-vous ?

Vous vivez en couple ?

L'APA est une aide individualisée, chaque membre du couple peut en bénéficier au titre de son plan d'aide.

Est-ce que les héritiers doivent rembourser l'APA ?

Les sommes perçues ne peuvent leur être réclamées, car l'aide n'est pas récupérable sur la succession.

Première demande d'APA : les étapes

1

Vous remplissez le dossier APA en ligne.

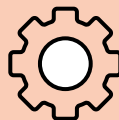


2

Vous accueillez un professionnel médico-social pour une évaluation à domicile de votre autonomie et de vos besoins.

3

Vous recevez un plan d'aide personnalisé et le montant de votre APA dans un délai de 2 mois maximum.



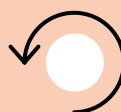
4



Soit vous touchez l'aide directement si vous embauchez un salarié ou pour l'achat d'équipements, soit elle est versée au service d'aide à domicile.

5

À tout moment sur votre demande, l'aide peut être révisée.



Des lieux ressources existent pour vous faire aider : les 7 CLIC de Savoie (adresses à retrouver sur savoie.fr), les Maisons France Services, les CCAS et les mairies.

+ D'INFOS



Vous souhaitez avoir plus de précisions ? Rendez-vous sur le site officiel d'information pour les personnes âgées et leurs aidants : pour-les-personnes-agees.gouv.fr/